

CLIMAT

DEPARTEMENTS

COP 21

CONTRIBUTION DES DÉPARTEMENTS POUR LA TRANSITION CLIMAT-ÉNERGIE

Les Départements s'engagent pour le climat

version française

Alors que la COP 21 est un moment de vérité pour les Etats, l'Assemblée des Départements de France, en publiant ce manifeste, exprime son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique et la limitation de la hausse de la température moyenne à 2 degrés. Si le dérèglement climatique est global, les solutions sont avant tout locales. Acteur de la gouvernance territoriale, le Département constitue un levier d'action adapté et exerce un rôle majeur pour mobiliser la société civile au quotidien.

La COP 21 est une étape dans l'action climatique des Départements. A côté des autres collectivités territoriales, le Département, joue d'ores et déjà un rôle moteur pour la transition climat-énergie et doit promouvoir des objectifs ambitieux. Le choix de la neutralité carbone en 2050 constitue un signal fort pour un désinvestissement des énergies fossiles et un développement des énergies renouvelables. Résorber la précarité énergétique sur la même période est un véritable défi au coeur des compétences de solidarités sociales du Département.

La transition climat-énergie constitue un choix de société qui ne peut s'envisager sans une évolution culturelle de tous les citoyens. Promouvoir cette culture nouvelle conduit à sensibiliser la population et favoriser l'apprentissage d'un mode de vie adapté aux nécessités de la lutte contre le réchauffement climatique. Les collégiens, à la fois citoyens et génération du monde de demain sont les acteurs clés de cette transition climat-énergie. De même, le soutien aux acteurs de la recherche constitue une priorité pour le développement d'innovations sectorielles en lien avec l'adaptation climatique et la maîtrise de l'énergie.

Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France, m'a demandé de le représenter lors de la COP 21. Face à ce temps fort des négociations sur le climat, mon engagement au nom des Départements de France est à la fois éthique, énergétique, social et sociétal, il s'inscrit dans l'Agenda des solutions post-COP 21 pour le climat. Cette contribution vise ainsi à faire entendre la voix et la place des Départements de France dans les politiques énergie-climat lors des événements qui jalonnent la COP 21.

Alain Cadec

Député européen
Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor



Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE



French Departments make a commitment on climate change

english version

While the COP 21 conference is a litmus test for nations, the French Departments Assembly, by this contribution, wishes to express its commitment to the fight against global warming and to limiting the average temperature rise to two degrees Celsius. Climate change may be global, but the solutions rest on local action. As a key local governmental stakeholder, Departments are a lever ready for action, and play a major role in mobilizing civil society in day to day life.

The COP 21 conference is a major step in climate change action for Departments. Alongside other local authorities, Departments are already playing a significant role in the Energy / Climate package, promoting ambitious objectives. Choosing carbon-neutrality by 2050 will send a strong message for the reduction in use of fossil fuels and the development of renewable energies. Reversing fuel poverty at the same time is a real challenge at the core of social skills of Departments.

The climate – energy transition is a major decision for society which cannot be taken without a cultural change on the part of citizens. Promoting such a new culture seeks to raise awareness among the population and teach people a lifestyle better adapted to global warming issues. Middle-schoolers, as both citizens and the next generation, are and will be key actors in climate – energy change. Supporting the research community is also a priority to develop new sectoral approaches connected to climate adaptation and energy control.

Dominique Bussereau, President of the French Departments Assembly, has asked me to speak on his behalf during the COP 21 conference. During these climate negotiations, my commitment on behalf of French Departments pertains to the ethical, the social, to society and to energy issues. It places itself at the heart of post-COP 21 solutions for the climate. This contribution aims to give higher visibility to French Departments in energy and climate politics during the events related to COP 21.

Alain Cadec

Member of the European Parliament
President of the Department of Côtes d'Armor

LE DÉPARTEMENT, ÉCHELON STRATÉGIQUE DE LA TRANSITION CLIMAT-ÉNERGIE

Le Département est un acteur majeur de la mobilisation territoriale pour la lutte contre le réchauffement climatique. Il constitue un échelon stratégique d'intervention de proximité et de pédagogie pour favoriser la transition climat-énergie. Le Département a la capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, citoyens, entreprises, associations...) dans le cadre d'une démarche globale.

Le Département dispose des leviers stratégiques avec lesquels il est en mesure de créer des synergies entre les politiques publiques dont il a la charge pour engager une transition vers une société décarbonée.

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département est en prise directe avec les besoins de la population, et particulièrement ceux des personnes les plus vulnérables. Il est pilote dans les domaines de l'action sociale, du développement social et de la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

Le Département est également compétent pour définir et gérer les politiques Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il participe à la mise en œuvre du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et conduit, dans le cadre de ses compétences, des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Gestionnaire d'un réseau d'infrastructures et d'un important patrimoine bâti et naturel, le Département est au cœur des enjeux locaux de la transition climat-énergie.

Les objectifs d'action des Départements pour la transition énergétique : Policy objectives of French Departments for energy transition:

Les Départements jouent un rôle moteur pour la transition énergétique et participent dès à présent à l'élaboration de l'Agenda des solutions. Ils s'engagent résolument dans la mise en place d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Les objectifs prioritaires des Départements sont les suivants :

LES OBJECTIFS	THE GOALS
1 ZÉRO CARBONE EN 2050	1 ZERO CARBON EMISSIONS BY 2050
2 ZÉRO PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2050	2 ZERO FUEL POVERTY BY 2050
3 DÉVELOPPER UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE AU SERVICE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	3 TO DEVELOP TERRITORIAL SOLIDARITY TO HELP ADJUSTMENT TO CLIMATE CHANGE
4 PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA TRANSITION CLIMAT-ÉNERGIE	4 TO PROMOTE A CULTURE OF CLIMATE AND ENERGY TRANSITION
5 RENFORCER L'ÉDUCATION CLIMATIQUE AU SEIN DES COLLÈGES	5 TO IMPROVE CLIMATE CHANGE EDUCATION WITHIN MIDDLE SCHOOLS
6 RELEVER LE DÉFI DE L'INNOVATION	6 TO TAKE UP THE CHALLENGE OF INNOVATION
7 AGIR POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DE LA BIODIVERSITÉ	7 TO ACT FOR ENVIRONMENTAL PROTECTION AND BIODIVERSITY PRESERVATION
8 FAVORISER LE TOURISME RESPONSABLE	8 TO SUPPORT RESPONSIBLE AND SUSTAINABLE TOURISM
9 PRENDRE LA ROUTE DE LA MOBILITÉ DURABLE	9 TO GO DOWN THE PATH OF SUSTAINABLE MOBILITY
10 RENFORCER L'ÉCO-RESPONSABILITÉ ET L'EXEMPLARITÉ DES DÉPARTEMENTS	10 TO STRENGTHEN THE ECO-RESPONSIBILITY AND THE EXEMPLARINESS OF FRENCH DEPARTMENTS
11 SE PRÉPARER AUX MIGRATIONS CLIMATIQUES	11 TO PREPARE FOR CLIMATE MIGRATION
12 COOPÉRER À L'INTERNATIONAL POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SOUTENABLE	12 TO ENHANCE INTERNATIONAL COOPERATION FOR SUSTAINABLE TERRITORIAL DEVELOPMENT

1.

OBJECTIF 1

Zéro carbone en 2050

Cette proposition ambitieuse constitue un signal fort visant un désinvestissement des énergies fossiles et un développement des énergies renouvelables sur la durée d'une génération humaine. Cette stratégie de neutralité carbone conditionne la limitation de la hausse de la température moyenne à 2 degrés. Elle s'inscrit dans le contexte de l'engagement du Comité européen des Régions, assemblée des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne, visant un objectif zéro carbone en 2050. Une décarbonisation totale d'ici 2050 est un cap symbolique pour lequel une forte adhésion des territoires est nécessaire. Il s'agit de faire preuve de sobriété énergétique, de faire disparaître progressivement les émissions produites par les combustibles fossiles et d'offrir l'accès pour toute la population à une énergie renouvelable et de récupération. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de privilégier à la fois des mesures d'adaptation pour diminuer les conséquences du réchauffement climatique et des mesures d'atténuation pour réduire les causes des émissions.

Conseil départemental de La Réunion :
Produire de l'énergie renouvelable pour contribuer à l'autonomie électrique en 2030

Le Département de La Réunion est pionnier en matière de production d'énergie renouvelable grâce à la valorisation de son patrimoine bâti. Vingt-trois collèges ont été équipés de panneaux photovoltaïques permettant de produire de l'électricité pour 2046 foyers. Des afficheurs pédagogiques indiquant la production d'électricité et le gain CO2 permettent de sensibiliser les collégiens à cette thématique. Le Département a aussi fait preuve d'innovation technique puisqu'une microcentrale hydroélectrique a été mise en place sur le réseau d'irrigation du Littoral Ouest produisant de l'électricité pour 120 foyers.

Conseil départemental de l'Ardèche :
Cité scolaire de Saint-Cirgues-en-Montagne

En 2014, le Conseil départemental a réalisé l'un des premiers établissements scolaires à énergie positive (Bepos) construit en altitude en France, à Saint-Cirgues-en-Montagne (1100m), village de 251 habitants. La commune qui souhaitait la création d'une école publique sur son territoire a donc décidé de s'associer à ce projet pour construire une « cité scolaire » qui regroupe école maternelle, école élémentaire, collège et internat. Ce bâtiment a été principalement construit en ossature bois (épicéa de provenance régionale) avec une architecture adaptée et des technologies spécifiques comme des panneaux photovoltaïques sur le toit et un chauffage au bois. La facture annuelle de 3000 euros de bois est compensée par la vente de l'électricité produite.



2.

OBJECTIF 2

Zéro précarité énergétique en 2050

Agir pour la résorption de la précarité énergétique, dans ses multiples formes (logement et mobilité), et favoriser une transition énergétique équitable impose la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des acteurs sociaux et économiques du territoire. La promotion d'un habitat durable et innovant conduit à aider les personnes les plus vulnérables à s'adapter et à favoriser le développement d'actions de solidarité visant à la résorption des précarités énergétiques hivernale et estivale. Le Département, collectivité des solidarités humaines, est garant de la cohérence de la mise en œuvre de cet objectif.

Conseil départemental du Val-de-Marne :
La plateforme pour la rénovation énergétique pour tous (PRET)

La PRET, mise en place grâce à un large partenariat, propose aux ménages val-de-marnais, quel que soit leur statut d'occupation, un accompagnement par des ambassadeurs de l'énergie pour un accès facilité aux économies d'énergie, d'eau, et aux travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif va du repérage jusqu'à l'évaluation des économies réelles. La PRET est expérimentée pendant 3 ans. Elle sera évaluée pour vérifier sa pertinence et les modalités de son extension à d'autres territoires.

Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Stratégie de lutte contre la précarité énergétique

Informier, sensibiliser et accompagner la population dans la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, telles sont les ambitions du Département. La réduction des consommations et dépenses énergétiques des logements constitue donc une priorité tout en répondant à la nécessité d'offrir des logements confortables, été comme en hiver. Le Département a ainsi créé « le chèque isolation », destiné aux particuliers pour les aider à diminuer la facture énergétique du foyer. Afin d'inciter plutôt qu'imposer, le Département lance la 3ème édition de l'Opération « Familles à énergie positive » : une compétition conviviale ouverte à tous qui consiste à réaliser des économies d'énergie et d'eau sur la saison de chauffe, en changeant ses habitudes et en appliquant des gestes simples. Cette opération a dépassé l'objectif initialement fixé à 8 % d'économies : de nombreux foyers ont réalisé en moyenne 16% d'économies d'énergie et 20% d'économies d'eau. Un double gain tant pour le pouvoir d'achat que pour le climat !

3.

OBJECTIF 3

Développer une solidarité territoriale au service de l'adaptation au changement climatique

Le Département constitue aujourd'hui le niveau de collectivité garant des solidarités territoriales. Cela se traduit par l'accompagnement des collectivités et des acteurs locaux dans leurs projets. L'enjeu est de consolider une ingénierie technique pour les projets nécessitant une expertise portant sur les conséquences du changement climatique sur les territoires et les risques nouveaux à prendre en considération (submersions marines, sécheresses...). Les Départements disposent d'outils et de compétences déterminants pour la solidarité territoriale (accès des services au public, espaces naturels sensibles, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, gestion de la ressource en eau...). Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) administrés par les Départements contribuent à la prise en compte de l'évolution des risques nouveaux liés au réchauffement climatique. En ce qui concerne la sécurité sanitaire, les laboratoires départementaux d'analyses sont un maillon essentiel du dispositif de la France. Plus largement, les Départements engagent des réflexions visant à anticiper la vulnérabilité des territoires face au changement climatique.

Conseil départemental de l'Hérault :
Recul stratégique du Lido du Petit au Grand travers

La Route Départementale 59 reliant Carnon à la Grande-Motte générant des nuisances environnementales sur les dunes et accroissant leur érosion. Le Département a pris ses responsabilités en favorisant une opération globale de qualification d'espaces naturels tout en maintenant le potentiel existant en matière touristique. Il a conduit la concertation avec des acteurs aux intérêts divergents et permis aux points de vue de se rapprocher pour donner vie à des aménagements aujourd'hui appréciés par leurs utilisateurs.



4.

OBJECTIF 4

Promouvoir une culture de la transition climat-énergie

L'éducation climatique vise à sensibiliser la population, engager une appropriation collective et animer une mobilisation citoyenne dans la vie quotidienne. Clé de voûte de la transition climat-énergie, elle conditionne le développement d'une culture favorisant les évolutions environnementales et sociales. Pour les Départements, cela passe par des actions de sensibilisation ainsi que des expérimentations sur les sites dont ils assurent la gestion (bâtiments, patrimoine naturel...).

Conseil départemental des Côtes d'Armor :
Forum citoyen pour le climat

«L'Appel du 18 juin 2015 pour le climat» lancé par le Département des Côtes d'Armor répond à l'urgence du défi climatique et vise à développer la mobilisation citoyenne de l'ensemble des acteurs du territoire. Avec Jean Jouzel, climatologue vice-président du groupe scientifique du GIEC*, ce «Forum climat» a permis de sensibiliser des collégiens, de mobiliser des professionnels et d'organiser un débat citoyen avec plus de 400 participants. «L'Appel du 18 Juin 2015» s'inscrit dans l'engagement du Département des Côtes d'Armor pour le développement d'une «culture de la transition climat-énergie» face à un réchauffement climatique sans équivoque et sans précédent.



*GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat



5.

OBJECTIF 5

Renforcer l'éducation climatique au sein des collèges

À la fois citoyen d'aujourd'hui et génération du monde de demain, les collégiens sont des acteurs clés de la transition énergétique. La sensibilisation et l'éducation climatique au sein des collèges, en partenariat avec l'Éducation nationale, peut s'inscrire autour de trois axes : la sensibilisation aux enjeux climatiques et à la citoyenneté mondiale, l'expression des jeunes dans le cadre d'une démarche de démocratie participative, l'orientation professionnelle et la découverte de nouveaux métiers. Des mesures mises en place par les Départements, notamment au travers des Agendas 21 des collèges (sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, amélioration de la performance climatique et énergétique des bâtiments...) deviennent des supports de sensibilisation des collégiens.

Conseil départemental de la Côte-d'Or :
ÉCOllèges 21

Depuis 2008, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est renouvelé et s'est engagé dans la mise en place d'Agendas 21 scolaires dans les collèges publics. La démarche consiste à sensibiliser la communauté scolaire à partir d'actions concrètes mises en oeuvre au sein des établissements. Après une expérimentation, la démarche s'étend aujourd'hui à l'ensemble des 47 collèges publics du Département par l'intermédiaire notamment d'une plateforme web de management environnemental « ÉCOllèges21 » leur permettant de piloter, d'animer et d'évaluer leurs plans d'actions en faveur du développement durable. Afin d'agir concrètement, les collèges ont accès à un catalogue d'actions sur mesure articulé autour de 6 thématiques (énergie, eau, déchets, alimentation, achats responsables et biodiversité) associé à un dispositif d'animation et d'accompagnement.



6.

OBJECTIF 6

Relever le défi de l'innovation

Le soutien aux acteurs de la recherche-innovation constitue un levier de la transition climat-énergie auquel les Départements sont attachés. Le développement d'innovations sectorielles en lien avec l'adaptation au changement climatique et la maîtrise de l'énergie (génie climatique et technologie du froid, agroalimentaire, sécurité sanitaire, énergie marine...) constitue une priorité pour les Départements. L'aménagement numérique des territoires et les usages du numérique doivent aujourd'hui être considérés comme des éléments clés pour la réussite de la transition énergétique.

Conseil départemental de la Manche :
Développement de stations à hydrogène

Le Conseil départemental de la Manche s'est engagé dans le développement de la filière hydrogène sur son territoire. Son action porte sur la mise en oeuvre d'un partenariat regroupant des acteurs publics et privés ayant une forte volonté de participer à la transition énergétique et plus particulièrement aux avancées dans les domaines du stockage, de l'injection dans les réseaux, de la mobilité et des réseaux énergétiques intelligents («Smart grids»). Le Conseil départemental est désormais équipé de véhicules fonctionnant à l'hydrogène et travaille en partenariat avec des constructeurs pour accélérer le déploiement de stations et de véhicules.



Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Énergies marines

Le Département s'engage pour le déploiement des énergies marines sur la façade atlantique et contribue au développement de connaissances dans ce domaine. Il a ainsi lancé, en partenariat avec le monde de la recherche et l'École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels (EIGSI), la structuration d'un bassin d'expérimentation en mer pour des technologies utilisant l'énergie marine afin de produire de l'électricité en ciblant les technologies émergentes. Ces dernières, de type hydrolien ou houlomoteur, sont adaptées pour une majorité de gisements exploitables dans le monde, nécessitant des machines de taille moyenne ou réduite et se situant dans des zones de faible profondeur : zones littorales, estuariennes ou fluviales. Protégé par quatre îles, le bassin naturel quasi fermé des pertuis charentais est une zone d'expérimentation privilégiée pour des équipements de taille réduite, moins coûteux à mettre au point et à entretenir. Ce projet est le point de départ d'une filière expérimentale de petites unités de production énergétique marine de proximité, indépendantes ou raccordées aux réseaux.

7.

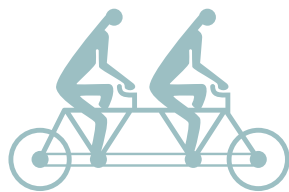
OBJECTIF 7

Agir pour la préservation des ressources et de la biodiversité

Le respect des écosystèmes apporte une contribution très significative à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. À ce titre, les actions de préservation des ressources et de la diversité de la flore et de la faune terrestre et marine, menées par les Départements sont capitales. La politique départementale de gestion des espaces naturels sensibles, effectuée en lien avec le Schéma régional de cohérence écologique, contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et au maintien des continuités écologiques. Il est important de souligner l'enjeu supplémentaire dans les Départements d'Outre-mer, hot spots de la biodiversité mondiale. L'action des Conseils départementaux y est déterminante.

Conseil départemental de l'Isère :
Préserver les espaces naturels et leur fonctionnalité

Permettre la libre circulation de la faune entre les espaces naturels est un des enjeux primordiaux de la nouvelle Trame verte et bleue, en particulier dans les vallées alpines, où se concentrent les activités humaines (urbanisation, infrastructures routières et ferroviaires...). Le Conseil départemental de l'Isère a coordonné un programme européen d'actions sur la vallée du Grésivaudan dont le but était de maintenir et de restaurer les 6 dernières trames vertes et bleues qui subsistent sur 70 kilomètres ! Cette démarche a mobilisé tous les acteurs : l'État, la Région, les Communes, les agriculteurs, les gestionnaires d'infrastructures... Elle s'inscrit dans le cadre de la politique ENS, à travers laquelle le Département de l'Isère s'engage à préserver des noyaux de biodiversité, mais aussi à restaurer en créant des passages à petite faune comme pour les dernières populations des Rainettes du Grésivaudan.



8.

OBJECTIF 8

Favoriser le tourisme responsable

L'enjeu est d'inscrire la politique touristique des Départements dans une perspective de développement durable, à la fois au plan éthique, social, patrimonial et économique. Cette stratégie pourra être mise en oeuvre dans le cadre d'un schéma départemental de développement touristique intégrant les enjeux de la transition écologique. L'adaptation de la mise en tourisme des territoires au regard des enjeux climatiques est désormais une réalité et une nécessité pour les Départements de France.

Conseil départemental du Gard :
Le label « Gard Pleine Nature »

Les sentiers et sites d'activités de pleine nature présents sur les carto-guides et topoguides édités par l'ADRT du Gard répondent à la charte de qualité du Département liée au label « Gard Pleine Nature », qui signe l'engagement du Département du Gard et de ses partenaires dans la connaissance, la préservation des espaces naturels et le développement maîtrisé des activités de pleine nature. Ainsi, les compétences du Département en matière de préservation et d'ouverture au public des ENS (inventaires faune, flore, gestion des milieux naturels, sensibilisation à l'environnement), d'activités de pleine nature (aménagement de sites inscrits au plan départemental de sport de nature (PDESI) en lien avec les 9 fédérations de pratiquants et les collectivités locales), d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ou de création de voies vertes, sont mises au service d'un tourisme respectueux des richesses des sites gardois. Les activités sont promues par l'ADRT du Gard, qui édite les documents et en favorise l'accès pour tous via les transports départementaux (www.tourismegard.com).*



*ADRT : Agence de Développement et de Réservation Touristique

9.

OBJECTIF 9

Prendre la route de la mobilité durable

Le développement de transports à très faible émission de gaz à effet de serre constitue un enjeu tant au regard des exigences de la transition énergétique, que de l'accessibilité des territoires. Les « transports doux » collectifs ou le co-voiturage peuvent être favorisés par les Départements. L'exemplarité des Départements se traduit également au travers des politiques publiques dont ils ont la responsabilité. Dans le domaine des routes, les Départements utilisent des matériaux adaptés aux enjeux climatiques. La mobilité durable doit également se traduire par des politiques d'aménagement du territoire (habiter / travailler / se récréer...). À ce titre, les Départements développent des télécentres et des espaces de télétravail afin de favoriser de nouvelles mobilités dans les territoires, notamment ruraux.

Conseil départemental du Nord :
Les infrastructures routières du Nord certifiées HQE (Haute Qualité Environnementale)

L'empreinte que laissent les infrastructures routières sur les territoires, constitue un enjeu fort de développement durable. Les routes doivent intégrer dans leur planification, conception, réalisation et maintien, de multiples variables afin d'optimiser leurs apports et de limiter leurs impacts. En association avec le Département du Nord, le référentiel « HQE Infrastructures - Démarche certifiée par Certivéa » permet au maître d'ouvrage de définir ses objectifs prioritaires en matière de développement durable en fonction du contexte de son projet routier. Cet outil s'applique à tout type de projet routier au travers d'un système de management d'opération et de 16 objectifs sociaux, économiques et environnementaux. A ce jour, 15 projets routiers départementaux visent une certification selon le référentiel HQE Infrastructures ou Route Durable.

Conseil départemental de la Somme :
Plan de déplacement inter-administration

Le Conseil départemental de la Somme contribue à la mobilité durable des agents de la collectivité à travers un plan de déplacement inter-administration, favorisant l'éco-conduite, l'expérimentation du télétravail et l'organisation en interne du covoiturage.



10.

OBJECTIF 10

Renforcer l'éco-responsabilité et l'exemplarité des Départements

Les Départements s'engagent à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans l'ensemble de leurs politiques départementales et à affirmer une exemplarité de leur conception à leur mise en œuvre. Exemplaires en tant qu'acteurs publics (sensibilisation des agents aux éco-gestes, politiques de recyclage, mise en place de visioconférences, développement du télétravail...), les Départements veillent également au strict respect des clauses environnementales/sociales dans les marchés publics (achats, parc automobile, bâtiments, patrimoine...) et dans les conventions de partenariat avec les acteurs locaux.

Conseil départemental de l'Essonne :

Référentiel «Construire et subventionner durable»

Engagé depuis 12 ans dans un Agenda 21 et depuis 5 ans dans un plan climat, le Département de l'Essonne utilise depuis 2012 un référentiel «Construire et subventionner durable», à la fois dans le cadre de sa politique contractuelle (aides à l'investissement des communes et intercommunalités) et pour les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale. Chaque opération, qu'elle concerne la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment, d'un espace public (montant supérieur à 100 K€) ou d'une voirie (montant supérieur à 500 K€) vise, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, 10 objectifs de qualité environnementale. Ce référentiel constitue l'un des leviers d'amélioration du patrimoine départemental identifié dans le schéma directeur de l'énergie de la collectivité.

Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

Agrilocal

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme favorise les circuits courts et l'économie de proximité. La plateforme «Agrilocal 63» met en relation les établissements (collèges, maisons de retraite, restaurants...) avec les entreprises et producteurs locaux d'un même bassin de vie. Convaincu du rôle économique essentiel que représente l'activité agricole sur son territoire, le Département se donne les moyens de favoriser les achats de proximité et de développer les productions agricoles locales. L'éducation et la pédagogie constituent l'un des axes de l'association. Lancée conjointement par le Puy-de-Dôme et la Drôme, la plateforme Agrilocal a suscité un fort intérêt de la part d'autres collectivités publiques départementales en France : une association à vocation nationale a vu le jour en 2013 et désormais une trentaine de Départements ont déployé l'outil.



11.

OBJECTIF 11

Se préparer aux migrations climatiques

Les Départements, chefs de file des solidarités humaines, alertent sur les enjeux d'ores et déjà d'actualité des « réfugiés climatiques », que ce soit au niveau international ou national. Cela nécessitera une anticipation des acteurs publics pour gérer l'accueil des populations.



12.

OBJECTIF 12

Coopérer à l'international pour un développement territorial soutenable

Le changement climatique est un défi commun posé aux territoires du monde. Les Départements, dans le cadre de leur action extérieure, mènent des projets et des actions visant à lutter contre le dérèglement climatique dans les territoires les plus vulnérables, dans le respect des spécificités locales. Les échanges avec d'autres territoires sur la thématique d'un développement durable inclusif permettent aux Départements d'analyser leurs pratiques, et ainsi d'améliorer les actions qu'ils mènent sur leur territoire pour la transition climat-énergie.

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle :

Gestion de l'eau, des forêts et des espaces naturels sensibles en Équateur et au Pérou

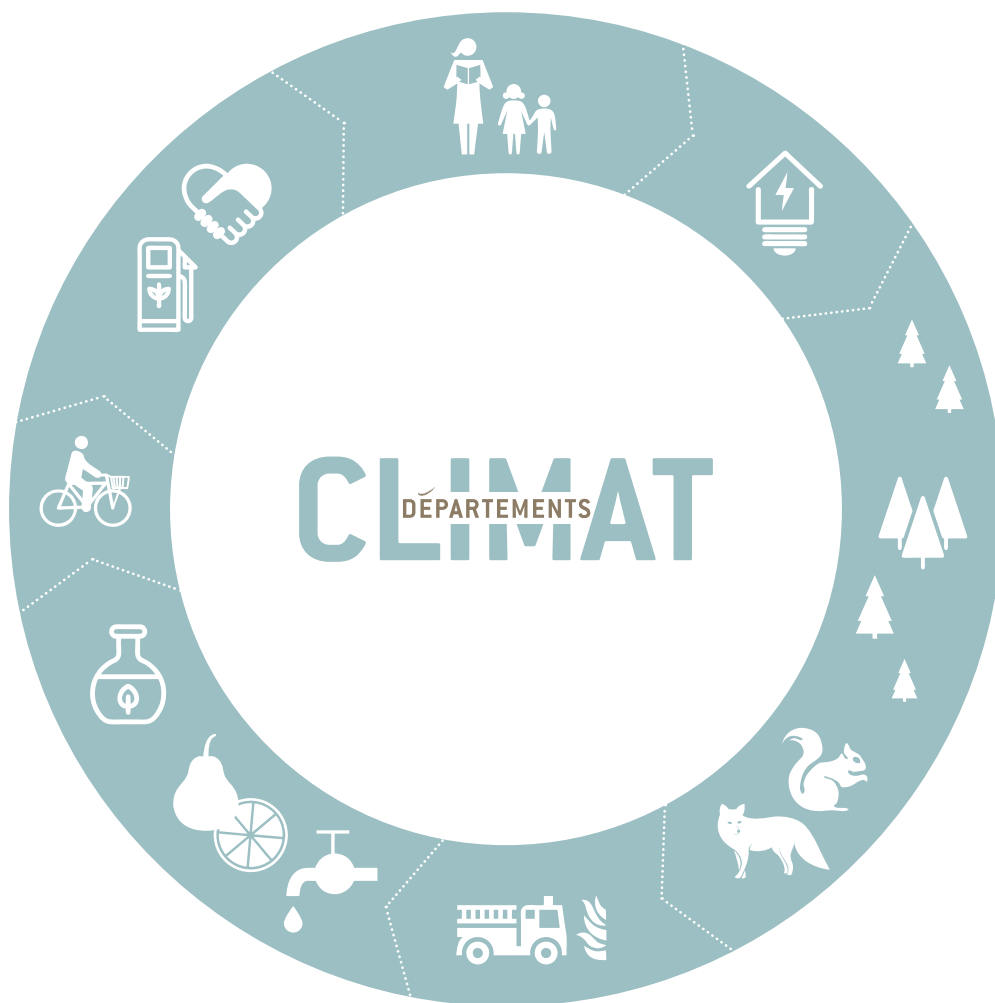
Le Département de Meurthe-et-Moselle mène, dans la zone transfrontalière formée par les provinces de Loja (Équateur) et Piura (Pérou), un projet de coopération dans les domaines de la gestion de l'eau, des forêts et des espaces naturels sensibles. Il s'agit de mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique avec trois objectifs centraux. Le premier concerne la lutte contre la sécheresse avec la construction de systèmes d'irrigation se basant sur des savoir-faire et techniques traditionnels ou ancestraux. Le second vise la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales à travers la mise en place d'un ensemble de dispositifs tels que l'amélioration des conditions d'accès à l'eau des populations, notamment des agriculteurs. Enfin, le projet vise à lutter contre les dégâts des pluies avec un programme de reforestation et de gestion des bassins versants transfrontaliers. En outre, cette coopération vise à développer les capacités de gestion du territoire, par la création d'une plateforme binationale visant l'échange des bonnes pratiques et l'analyse partagée des phénomènes climatiques qui ont un impact sur les territoires.

Conseil départemental de la Seine-Maritime :

Appel à projets « climat 2015 »

Dans le cadre de la coopération entre le Département de la Seine-Maritime et le Gouvernorat du Kef en Tunisie et de l'appel à projets « climat 2015 » lancé par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement International, le Département s'est engagé à accompagner le Gouvernorat dans la mise en place d'un Plan Climat Énergie Territorial. Débutant en septembre 2015 pour une durée fixée à 3 mois dans un premier temps, ce projet d'accompagnement à la mise en place d'une stratégie de lutte contre le dérèglement climatique comporte deux actions distinctes : 1) l'appui à l'engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un plan climat énergie territorial dans la région du Kef en réalisant des profils climat énergie de l'entité administrative et du territoire du Kef. 2) La réalisation de pré-diagnostics énergétiques d'un bâtiment et d'une cimenterie. Cet accompagnement se traduira par la mise en place d'outils permettant d'engager un processus de réflexion sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Kef.

«Échelon opérationnel de proximité, le Département est en prise directe avec les besoins des territoires et des populations pour agir en faveur de la transition climat-énergie.»



L'ADF remplit une triple mission :

Elle représente les Départements auprès des pouvoirs publics. Elle est un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux. Elle offre également aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.